



STOMILYON



EDITORIAL

Cher(e)s ami(e)s,

Dans un souci de mieux faire connaître notre association, les membres du bureau ont beaucoup travaillé sur la réalisation du nouveau site internet. Vous pouvez maintenant « surfer » sur ce site www.siteiasdulyonnais.fr et nous donner vos premières impressions.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques pour que nous puissions l'améliorer.

Pour que ce site reste actif et dynamique, vos idées et vos suggestions seront toujours les bienvenues.

Afin d'éviter les soucis avec les personnels de sécurité, lors des nombreux contrôles obligatoires (musée, spectacles, événements, aéroports...), l'IAS vous proposera dès novembre un « Certificat de contrôle » qui pourra être mis à disposition de toute personne stomisée qui le souhaite.

Je vous rappelle également que nous pouvons vous établir une carte « Urgence toilettes » personnalisée. N'hésitez pas à nous la demander !

De nombreux projets sont en cours, les plus importants sont l'organisation d'une formation de « Stomisé contact » ainsi que la poursuite du développement d'une application pour smartphone, nommée **G.P.S (Guide Pour Stomisés)** avec la même équipe de graphistes et développeurs, à l'origine de notre site internet.

Nous poursuivons notre participation aux actions et aux projets de l'Union des Stomisés du Grand Sud. Parmi la longue liste des projets de cette USGS, je vous citerai la création de la Journée nationale de la Stomie le 3 mai de chaque année. Les membres de l'Union travaillent également avec les laboratoires et fabricants de matériel pour stomie et incontinence, afin d'améliorer la qualité de vie des patients et de lutter contre le gaspillage.

Amicalement,

Odile MIGNOT
Présidente de IAS du Lyonnais

Convention AERAS : un droit à l'oubli pour les anciens malades du cancer

Victime d'une grave maladie, vous pensiez ne plus jamais pouvoir accéder à un crédit immobilier et à une assurance emprunteur ? Détrompez-vous.

Depuis 2015, la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) facilite l'accès au crédit et à l'assurance emprunteur pour les personnes ayant souffert d'un cancer ou présentant un risque aggravé de santé.

Signée par les pouvoirs publics, les fédérations professionnelles de l'assurance, de la mutualité, de la banque ainsi que par les associations de malades et de consommateurs, elle permet d'aider les anciens malades à retrouver une vie la plus normale possible grâce à l'instauration du droit à l'oubli. En effet, dix ans après la fin du protocole thérapeutique et sans rechute, la convention AERAS prévoit donc ce droit à l'oubli. Un délai ramené à cinq ans pour les cancers survenus avant l'âge de 18 ans.

A noter qu'outre le cas de cancer, le dispositif AERAS concerne d'autres pathologies référencées dans une grille régulièrement mise à jour. (La dernière grille de référence date du 16 juillet 2018).

Pour plus d'informations sur AERAS voir sur notre site <https://www.siteiasdulyonnais.fr>, la page [Accueil](#) > [Les stomies](#) > La vie quotidienne

Un forfait de soins post-cancer bientôt remboursé par la Sécurité sociale ?

Agnès Buzyn, la ministre de la Santé, a annoncé fin septembre la future création d'un forfait de soins remboursé par la Sécurité sociale pour l'accompagnement des patients après un cancer, comprenant un suivi psychologique, diététique et de l'activité physique adaptée.

Rappelons que la ministre est l'ancienne présidente de l'Institut national du cancer (INCA).

Cette mesure inscrite dans le projet de budget 2020 de la Sécurité sociale présenté le 30 septembre, concernera « la prise en charge des personnes qui sont à distance de leur cancer, que ce soit un accompagnement psychologique, diététique, de l'activité physique adaptée ».

« On sait combien c'est important pour éviter les rechutes », a ajouté Agnès Buzyn.

La communication autour de ce forfait a été faite dans le cadre d'une longue série d'annonces du gouvernement sur les urgences, les EHPAD, le paiement des pensions alimentaires etc.

Combien cela coûtera, qui paiera... ?

Interrogée sur le coût d'un tel forfait, Agnès Buzyn a refusé de répondre à ce jour.

Par contre elle a confirmé « Mon objectif, c'est de ramener les comptes de la Sécurité sociale à l'équilibre, c'est très important pour les Français de savoir que la Sécurité sociale est bien gérée ».

Bel objectif !

Les comptes du régime général et du fonds de solidarité vieillesse sont dans le rouge depuis 17 ans, notre célèbre " trou de la sécu " ou déficit de la Sécurité sociale devrait donc s'aggraver avec 5,4 milliards d'euros en 2019 et 5,1 milliards en 2020.

En cause la conjoncture économique moins bonne que prévu mais pas que !

Notre « Sécu » paie aussi la facture des mesures d'urgence adoptées en réponse à la crise des gilets jaunes, et des départs en retraite plus nombreux que prévus.

Résultat l'an dernier le gouvernement annonçait un retour à l'équilibre de la Sécu en 2019 et tablait sur près de 2 milliards d'excédents cumulés jusqu'en 2022.

Cette année l'optimisme n'est plus du tout de mise, le retour à l'équilibre est évoqué pour 2023.

Ce forfait de soins post-cancer, est donc à ce jour une hypothèse non chiffrée, une annonce de plus, dans un cadre budgétaire plus qu'incertain....Attendons du concret !

Sources : AFP/ Le quotidien du médecin/ RTL-LCI-Le Figaro /Le monde /Les échos

LE SAVOIR INUTILE pour briller en soirée...ou pas ! (nouvelle rubrique !)

God save the Queen: l'hymne britannique a été composé suite à une fistule anale de Louis XIV

Les Anglais, nos meilleurs ennemis, sont très fiers de leur hymne national.

Quelle déception outre-Manche, cet hymne fût écrit et composé par nous, les froggies... !

An de grâce 1686, Louis XIV est au faite de sa gloire. Pourtant le Roi Soleil souffre depuis des mois d'une fistule anale inguérissable. La fistule anale est l'apparition d'un conduit entre le canal anal et la peau. La fistule se creuse, traverse le sphincter de l'anus, et donne un abcès dont le contenu va progressivement sortir.

Antoine d'Aquin, le médecin du Roi, tente de le traiter sans succès. La médecine royale traditionnelle étant impuissante, des charlatans et leurs élixirs miracles sont tentés, pas mieux !

Dernier recours, la chirurgie pour retirer les chairs abimées, sans anesthésie ni antiseptique...

Le 16 novembre 1686, c'est le grand jour, le "royal anus" est traité par le chirurgien Charles-François Félix de Tassy. Près de lui se tient le père Lachaise confesseur du Roi...

Miracle, l'opération est un succès ! Deux mois après l'opération, Louis XIV reprend ses promenades, et peut même remonter à cheval !

Pour fêter le rétablissement de sa Majesté, Mme De Maintenon organise une grande fête avec la Cour. La Duchesse de Brinon entonne un poème de sa composition, inspiré des paroles "Domine, salvum fac Regem" du Te Deum, et mis en musique par Jean-Baptiste Lully, pièce intitulée « Grand Dieu sauve le roi ». L'air a beaucoup de succès et est bientôt fredonné dans tout le royaume de France.

En 1714, Georg Friedrich Haendel, compositeur allemand devenu sujet britannique et compositeur officiel du roi Georges 1^{er}, séjourne à Versailles. Haendel entend le fameux hymne. Emballé, il le copie, et demande au poète Henry Carey d'en écrire une version anglaise.

Sans se soucier des droits d'auteur, Haendel signe donc ce « God save our gracious King » et l'offre au Roi George I^{er}. Succès immédiat ! Plus tard, lorsque la reine Victoria arrive sur le trône, l'hymne se transforme tout naturellement en « God save the Queen ».

Ce vol avéré au profit de Haendel et de la Couronne britannique, nous est relaté dans les « Souvenirs de la Marquise de Créquy », et Hector Berlioz dans « Les Grottesques de la musique », confirme la version selon laquelle la mélodie a été écrite par Jean-Baptiste Lully.

“ Of course ” les historiens britanniques réfutent catégoriquement cette version ! Perfide Albion...

Désormais “ God save the Queen ” est l'un des hymnes les plus connus au monde, il a influencé celui d'autres pays comme la Suisse ou le Liechtenstein, et a aussi été repris par Jimi Hendrix, Queen ou les Sex Pistols dans une version décapante !

En cette période agitée de Brexit, merci donc amis anglais, savoir que votre hymne national dont vous êtes si fiers, naquit d'un “ french asshole ”, voilà qui ne cesse de me faire rire sans toutefois me surprendre !

Activités du bureau :

- 6 réunions de bureau
- Rendez-vous avec un expert-comptable pour une mission d'assistance comptable
- Rencontre des adhérents et de nouveaux patients dans notre local à Sainte Foy Lès Lyon
- Réunions de travail pour l'élaboration et la validation du nouveau site internet
- Réunions de travail sur le Certificat de contrôle , la future plaquette , l'application
- Conseil d'Administration de la Ligue
- Présence à la remise du trophée du verre à la Ligue
- Nombreux contacts téléphoniques avec des nouveaux ou des futurs stomisés
- Participation aux projets de la nouvelle Union du Grand Sud
- Visites chez des patients stomisés
- Entretiens avec les Stomathérapeutes
- 3 Interventions chez ESFORD pour la formation de stomathérapeutes

Pour préparer la prochaine newsletter, vous pouvez compléter et retourner à l'adresse de IAS ou par mail le coupon ci-dessous.

NOM : Prénom :

Souhaite poser la ou les questions suivantes :

Ou souhaite apporter un témoignage ou faire partager une expérience :

.....

.....

.....

.....

.....



Dates à retenir :

- 07 novembre 2019 : réunion de bureau
- 05 décembre 2019 : réunion de bureau
- 14 décembre 2019 : repas de Noël
- 08 février 2020 : après midi « bugnes »
- 04 avril 2020 : Assemblée Générale

Nouvelles adhérentes :

Nous souhaitons la bienvenue à:

- Mme Clémentine COTTIN
- Mme Rosina DEL VECCHIO

Permanence : local situé au 22 rue de Chavril - 69110 Sainte-Foy-Lès Lyon
Bus N°49 (départ Perrache arrivée Chavril Brulet)

Merci de nous prévenir de votre venue au 06.71.10.64.52



Avec le soutien
de la Ligue
contre le cancer